

225C1483  
FR0011466069-FS0725

4 septembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**EKINOPS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 septembre 2025, complété notamment par un courrier reçu le 4 septembre 2025, la société par actions simplifiée Crédit Mutuel Equity SCR<sup>1</sup> (25/27 rue des Pyramides, 75001 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 23 août 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société EKINOPS et détenir, à cette date, 955 578 actions EKINOPS représentant 1 911 156 droits de vote, soit 3,53% du capital et 5,58% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Le déclarant a précisé détenir, à ce jour, 955 578 actions EKINOPS représentant 1 911 156 droits de vote, soit 3,53% du capital et 5,42% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 27 034 997 actions représentant 34 270 088 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé, à ce jour, de 27 034 997 actions représentant 35 246 960 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.